



N°163

NOVEMBRE 2006

---

## LE SURVOL RÉGULIER DE L'ACTUALITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIVE

---

### VOILE, FIERTE ET INQUIETUDES

Jean-François BEDU, président du comité départemental de Voile du Val de Marne, nous a fait part de ses problèmes. Nous publions ci-après un large extrait de ses préoccupations.

« *Le Val de Marne, grâce à l'aide exclusive du Conseil Général a réussi à avoir une génération de voileux et voileuses qui se sont illustrés par des podiums aux championnats de France Espoirs et dans d'autres grandes compétitions durant les cinq dernières années.*

*Le dernier en date a été le titre de vice-championne de France d'Aurélié CHAUMEIL de la VGA St Maur sur la série EUROPE. Il serait injuste de ne pas citer des places d'honneur qui ont été obtenues dans le même temps, au niveau national tant chez les filles que chez les garçons ; sans oublier aussi les nombreux titres de champions et championnes de ligue dans plusieurs séries.*

*Ces résultats sont le fruit de la volonté des dirigeants du comité départemental et du travail des entraîneurs qui se sont succédés avec le même objectif : optimiser les possibilités et les talents des compétiteurs.*

*Ce travail a commencé dans les écoles de voile ouvertes au plus grand nombre, de ce vivier une élite départementale s'est dégagée au fil des années, puis régionale et nationale.*

*L'aide financière et matérielle du Conseil Général a été précieuse, sans elle rien n'aurait été possible. Seule ombre au tableau et non des moindres, le Val de Marne ne dispose pas d'un plan d'eau où l'on puisse s'entraîner facilement toute l'année, accès difficile et souvent impossible pour des raisons que l'on peut qualifier « d'administratives ».*

*Cette situation hypothèque lourdement l'avenir d'une nouvelle génération qui possède des éléments de valeur, mais qui a du mal à comprendre que l'on doit aller s'entraîner en dehors du département.*

*Les résultats des années passées ont été obtenus par le travail et les sacrifices des parents et des bénévoles, il semble qu'un tel engagement soit problématique pour les années à venir.*

*Bien voilà une décennie brillante déjà un peu passée, mais il faut poursuivre, afin que le Val de Marne continue à être à lui seul, le premier département de l'Île de France, devant tous les autres réunis, y compris les Yvelines. »*

Notre commentaire :

Il nous semble que ce n'est pas la première fois que la voile se plaint de ne pas avoir accès au plan de Créteil d'une manière régulière. Nous pensons que ce problème récurrent devrait pouvoir être réglé au niveau régional avec l'appui sans doute du Conseil Général. Un protocole d'utilisation rationnelle en respectant toutes les règles de sécurité afférentes à une base doit être tout de même possible à établir.

On peut comprendre aisément que le déplacement régulier de bateaux puisse poser un gros problème dans une période où les parents et les bénévoles sont de plus en plus rares à trouver.

C.L

### SCOOP 94

Directeur de la publication  
Rédacteurs  
Traitement et Documentation  
Dessins

Christian LOPES  
Claude BAISSAC, Jacques CÉLÉRIER, Alain MÉRIGOT, Jean-Claude RAOULX  
Gérard CHARPENTIER, Nathalie LASSOUED  
Michel-Yves SCHMITT

#### **COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAL-DE-MARNE**

2, rue Tirard – 94000 CRETEIL

Tél. 01 48 99 10 07 – Fax 01 48 99 30 21 - e.mail [cdos.94@wanadoo.fr](mailto:cdos.94@wanadoo.fr) Site internet : [www.cdos94.org](http://www.cdos94.org)

Mensuel gratuit – Tirage 1 200 exemplaires – n°ISSN 1761 4899

## HALTE A LA VIOLENCE, HALTE A L'UTOPIE !

Qui peut croire qu'il suffit d'une loi pour résoudre un problème qui touche toute la société et qui ne cesse de croître. Celle qui touche les arbitres est très préoccupante, il est donc urgent d'y trouver des parades, les députés ont légiféré c'est bien, rien à redire d'une peine qui devrait être dissuasive.

Au-delà de ce principe que toute faute doit être sanctionnée, on doit réfléchir aux moyens d'en diminuer graduellement le nombre par la pédagogie du quotidien.

La fédération française de foot a lancé une grande campagne de sensibilisation car le manque d'arbitres se fait sentir, et les vocations sont rares. L'idée de mieux payer ou d'indemniser des arbitres ne me paraît être une idée qui soit de nature à régler le problème, chez les jeunes elle ne provoquera pas un réel enthousiasme.

La solution la plus adaptée consiste à retrouver le chemin du respect, ce n'est pas l'argent qui pourra le faire c'est totalement utopique.

Ce sport n'est pas le seul concerné, beaucoup de disciplines des sports d'équipes se trouvent confrontées à cette pénurie. Il ne peut y avoir de compétitions sans un corps arbitral conséquent et serein qui puisse exercer en toute sécurité, celle-ci ne peut s'acheter.

Nous devons donc absolument changer l'état d'esprit des compétiteurs, mais plus encore celui de l'entourage au premier lieu duquel il y a les parents qu'il faut, hélas, éduquer.

La compétition donne lieu à des comportements inexcusables, le jeune est l'otage d'un enjeu qui le dépasse, et qui lui est imposé.

Les agressions envers les arbitres se multiplient, y compris du banc de touche.

Le rôle de l'entraîneur c'est d'exclure lui-même le joueur dont le comportement n'est pas conforme à l'esprit du jeu. Personne ne rentre sur un stade ou dans un gymnase pour perdre, pourtant il faut accepter la défaite, attitude digne que l'on doit valoriser. Malheureusement pour faire cette démarche, doit-on encore l'initier par une détermination sans faille, ceci demande vraiment une remise en cause du système et de soi-même, pas facile !

Un arbitre national a déclaré au journal télévisé de la 2 qu'il serait nécessaire que chaque rencontre soit sous surveillance d'un policier dans l'état actuel des choses. C'est une idée irréalisable qui prouve tout de même que le malaise existe à tous les stades de la compétition, c'est ce qui est le plus inquiétant.

Si on tombe dans le piège du tout sécuritaire qui tend à renvoyer notre responsabilité sur les forces de police et sur les juges, alors les valeurs que nous devons défendre seront mortes à tout jamais. L'adoption de cette dernière loi prouve bien que les efforts de beaucoup de dirigeants, que je ne sous-estime pas, n'ont pas été satisfaisants, il faut aller plus loin par une pédagogie étudiée, concertée et acceptée par l'ensemble des acteurs du sport.

### LA CHINE ET LES CONTROLES ANTIDOPAGE

Dick POUND, directeur de l'Agence Mondiale Antidopage, souhaite que la Chine, organisatrice des prochains J.O d'été, intensifie sa lutte antidopage.

Il a déclaré à propos de la Chine « Je pense que les révélations sur le dopage systématique dans les écoles de sport, il y a un mois, ont montré aux autorités que le problème existe et qu'il n'est peut-être pas un cas isolé ».

Il faisait allusion à une école d'athlétisme de la province de Liconing où les enseignants distribuaient des produits interdits aux élèves. Il a demandé à la Chine :

- augmentation des contrôles, 7 000 par an contre 8 000 pour l'Australie (grosse disproportion au regard du nombre d'athlètes de chaque pays)
- mettre fin à des pratiques douteuses, telles que prévenir les athlètes et entraîneurs des contrôles, empêcher les rencontres des sportifs pour les contrôles
- etc ...

On ne peut se faire guère d'illusion, la Chine fera tout ce qu'elle peut pour rafler le maximum de médailles. On peut gager que ce pays pourrait bien être la première nation du monde même devant les Etats-Unis.

Les grandes démocraties n'oseront guère réagir face à la montée en puissance de cet immense pays qui a pour but de dominer la planète, la raison économique sur la morale.

Que peut bien peser la détermination de Dick POUND, si grande soit-elle, face à des enjeux qui le dépasse lui et le CIO qui a renoncé depuis longtemps à défendre les valeurs olympiques.

## POURQUOI PAS D'AILLEURS

C'est sous ce nom qu'une société commerciale a envoyé le résultat d'une enquête faite auprès de 1650 associations.

Vous l'avez peut-être reçue, dans le cas contraire vous pouvez aller sur son site [www.pourquoipasdailleurs.com](http://www.pourquoipasdailleurs.com) pour le consulter.

Nous nous sommes entretenus avec son responsable, Frédéric AYME, entraîneur de handball, sur ses motivations, afin de savoir le sens de sa démarche qui est d'aider les clubs à trouver des sponsors et à se développer en se professionnalisant.

Sans mettre en doute les bonnes intentions de cette personne, il va sans dire que ses services ne sont pas gratuits, il convient donc de bien réfléchir avant d'y faire appel.

Il m'a déclaré avoir eu le soutien du CNOSF pour sa démarche, ce qui ne serait pas surprenant tant celui-ci pousse à la professionnalisation de l'encadrement et à la recherche de sponsors.

Notre organisme n'est pas hostile à la formation des bénévoles puisque nous organisons des séances régulières, toutefois on constate que ces derniers viennent plus par obligation que poussés par une grande motivation.

Dans l'enquête que vous pouvez donc consulter, il existe au chapitre 4 une grande contradiction :

- « le développement de l'association »

4.1 Avez-vous des partenaires commerciaux ?

Non : 21 % **Oui : 79 %**

4.3 Avez-vous déjà fait appel à des ressources extérieures ?

**Non : 79 %** Oui : 21 %

En toute logique : si on a des partenaires commerciaux à 79 %, comment peut-on répondre non à 79 % à la question.

Je pense donc qu'en matière de développement, il convient d'avoir des projets et que le Val de Marne vient de mettre en place un service spécifique « PROJ'AIDE » qui est gratuit.

Le CDOS lui-même met en place un centre « CRIB » pour aider les bénévoles du mouvement sportif.

### LES ACCIDENTS DU SPORT

Il faut considérer deux aspects selon les tribunaux :

- A) Le droit : Les victimes d'accidents de sport peuvent agir sur le fondement de la responsabilité soit dite « contractuelle » (art 1470 du code civil), soit dite « délictuelle » (art 1382 à 1385 du code civil). La responsabilité administrative de l'Etat ou des collectivités territoriales peut parfois être aussi engagée.
- B) La jurisprudence : les juges déterminent, selon les circonstances, quelle forme de responsabilité peut être invoquée par la victime, et dans quelle mesure elle doit prouver une faute du responsable supposé.

Ils évaluent également la part des dommages restant éventuellement à la charge de la victime, eu égard à ses propres fautes, ou aux risques incontournables de certains sports.

Quelques exemples à l'appui de ces principes :

- Les organisateurs d'activités sportives ont une obligation de sécurité vis-à-vis des participants.
- Les associations et clubs sont responsables des dommages causés par la faute de leurs membres.
- Le sportif est responsable des dommages qu'il cause, par sa faute ou du fait des objets qu'il utilise.
- Certains accidents peuvent engager la responsabilité de l'Etat ou des collectivités locales.
- La victime peut se voir opposer sa propre faute, son « acceptation des risques », ou la force majeure.

### LES BRISEURS DE REVE

Cet article paru dans le numéro 162 d'Octobre nous a valu un appel amical, à propos du produit qu'avait utilisé Carl LEWIS avant les Championnats du Monde de Tokyo et qui lui avait valu un simple avertissement.

Il s'agissait donc de l'éphédrine qui permet une musculation plus rapide, produit interdit qui avait été aussi utilisé par Ben JOHNSON, notre source était donc très précise en la matière qu'on se le dise !

A ce propos nous confirmons à nouveau à nos aimables lecteurs et lectrices que nos articles s'appuient toujours sur des revues, interviews, émissions télé et autres dont le sérieux nous semble ne pas pouvoir être mis en cause.

# ECHOS 94

DEJA 50 ANS



Le président de l'EPIS, section de la VGA St Maur, a voulu marquer cet anniversaire par une journée festive qui se termina par une mise à l'honneur de Monsieur Claude DUROUX que le CDOS avait tenu à récompenser.

L'EPIS a vu le jour en 1956 sous l'impulsion de quelques personnes, Claude DUROUX les a rejointes en 1959, depuis que de chemin parcouru ... Cette section compte 1 300 adhérents, elle a la particularité de proposer des activités multiples qui permettent aux enfants de s'initier et de participer, s'ils le désirent à de petites compétitions.

Il s'agit donc d'un réservoir pour les autres sections de la V.G.A, mais celle-ci s'inscrit dans le rôle premier d'une association sportive, l'apprentissage dans le respect de l'autre.

Claude DUROUX, en insistant sur cette dimension, a retracé l'histoire de l'EPIS dans un grand silence, tant il a des talents d'orateur, mais surtout par la justesse, la pertinence et le bon sens de ses propos.

Si la société est en mutation et qu'il convient de s'y adapter, il n'en demeure pas moins que le projet associatif doit être au centre des préoccupations dans le respect des valeurs qui ont toujours été pressantes dans l'esprit des dirigeants.

La voie a été tracée, il faut continuer à la suivre même si on a besoin de plus de techniciens rémunérés. La pratique associative doit continuer à perdurer dans sa tradition qui est la seule possible si on ne veut pas changer de cap.

Honorer un tel dirigeant au nom du fair-play pour sa carrière fut un réel plaisir pour le président du CDOS, en présence de la municipalité et de nombreuses personnalités.



## LA GUERRE DES POLICES ... »

La finale du championnat de France de football de la Fédération Sportive de la Police Française s'est déroulée au stade Duchauvel à Créteil, le 12 Octobre.

Les finalistes étaient l'île de France Est / Centre Méditerranée ; les Méridionaux l'emportèrent sur les Parisiens par deux buts à un après un match plaisant où les deux équipes se donnèrent à fond et sans aucune agressivité ce qui a ravi le président de la Ligue, Patrick DELORD, qui s'investit dans la lutte contre la violence sur les terrains de sports.

## MAUVAIS ESPRIT

Assez de tous ces sportifs professionnels médiatisés un maximum alors qu'ils ont élu domicile pour la plupart sur un rocher ou au bord d'un lac étranger afin de ne pas contribuer comme chaque bon citoyen à l'imposition sur les revenus, mais qui ne se privent pas de profiter de tous les avantages que peuvent apporter leurs fédérations respectives.

Pauvres lutteurs, escrimeurs, haltérophiles, kayakistes, athlètes, rameurs ... et la liste n'est pas exhaustive de ces disciplines dont on ne parle et comptabilise leurs performances que lors de grands événements tel que les J.O, quand le gain d'une médaille peut rehausser notre orgueil national. Bravo aux médias qui n'ont d'yeux que pour tout ce qui s'évalue en prime et salaire de tous ces sportifs expatriés qui défendent plus leur valeur marchande que le sport qu'il représente.

Gérard CHARPENTIER

# ECHOS 94

## UN GYMNASSE INTERCOMMUNAL FLAMBANT NEUF

Le samedi 30 Septembre, les mairies de Fresnes, l'Hay-les-Roses, Chevilly-Larue et Rungis, accompagné de M. le sous Préfet et du nouveau directeur départemental de la Jeunesse et des Sports ont inauguré le nouveau gymnase Frédéric Mistral à Fresnes.

La tempête de Décembre 1999 avait fortement endommagé le bâtiment qui ne répondait plus aux normes actuelles.

Ce nouveau gymnase va permettre des pratiques sportives dans les meilleures conditions. Sur trois niveaux et demi, le bâtiment offre une grande salle multisports de 1 130 M2 qui peut accueillir plus de 200 spectateurs, mais aussi des salles équipées pour la danse, les arts martiaux, le tennis de table, le basket-ball, le tir à l'arc et la gymnastique.

Toutes sont équipées de revêtements antibruit.

Le mouvement sportif Val de Marnais ne peut que se réjouir, le CDOS était bien représenté, avec la présence aussi de nombreux présidents de comités départementaux.

## LE CDOS ETAIT PRESENT ...

Le 12 Octobre, à la finale du championnat de France de Football de la Fédération Sportive de la Police Française, à Créteil (G.CHARPENTIER)

Le 13 Octobre, à l'assemblée générale du C.D d'Athlétisme à Nogent sur Marne (C.LOPES, A.MERIGOT)

Le 14 Octobre, au 50 Ans de l'EPIS, à Saint-Maur (C.LOPES, A.MERIGOT)

Le 19 Octobre, au Conseil d'Administration du Parc du Tremblay à Champigny sur Marne (D.MAILLARD)

Le 20 Octobre, à la fête des Clubs et Lauréats du CD Equitation à Saint Maur ( J.CELERIER, G.CHARPENTIER)

Le 21 Octobre, à l'assemblée générale des clubs de Football Val de Marnais à Ivry sur Seine ( JC.GIRARD, A.MERIGOT)

Le 21 Octobre, à l'assemblée générale du CD de Tir Sportif à Choisy le Roi (J.CELERIER)

Le 23 Octobre, à la soirée annuelle du CRIB à Ozoir la Ferrière ( JC.RAOUX)

## OPERATION GUICHET SPORT

Désormais tous les employés de la Poste et leur famille pourront prétendre à avoir des pratiques sportives en dehors des associations de l'ASPTT, tout en bénéficiant d'une participation financière.

Celle-ci sera plafonnée à 60 € par personne pouvant représenter jusqu'à 50 % du coût de l'activité et concerne chaque membre de la famille, pour une activité par bénéficiaire et par an.

L'aide sera versée au club sous quelques jours après l'inscription par la Fédération Française Sportive de l'ASPTT.

Cette mesure adoptée par la direction nationale des activités sociales de la Poste devrait permettre au plus grand nombre des salariés de la Poste de choisir une activité sportive à proximité de leur lieu de travail ou de domicile.

Le mouvement sportif fédéré est donc sollicité afin qu'il réserve un accueil favorable à ce public en contribuant à une plus grande démocratisation du sport.

Lieu	Date	Intitulé de la Manifestation	contact
Vitry sur Seine	17 nov	Soirée des bénévoles	Service départemental des Sports : 01 43 99 73 90
Bonneuil sur Marne	21 et 26-nov	Régate "Les Pieds Gelés"	Cercle de la Voile de la Basse Marne 01 42 07 14 13
Fontenay Sous Bois	25 et 26-nov	Compétitions de patinage de vitesse "short track"	US Fontenay Short Track 06 88 15 21 94

## L'EUROPE AU SECOURS DES DOPEURS !

On touche le fond ! Dans son dernier arrêt du 18 Juillet 2006, la CJCE (Cour de justice européenne) annule l'arrêt du 30 Septembre 2004 du TPICE (Tribunal de première instance des communautés européennes) qui avait rejeté la plainte de deux nageurs contrôlés positifs à la nandrolone.

Ces derniers avaient fait valoir que la réglementation antidopage du C.I.O était incompatible avec le traité de la communauté européenne relatif au droit à la concurrence et à libre prestation de service.

Le TPICE a rappelé le principe selon lequel l'exercice du sport relève du droit communautaire dans la mesure où il constitue une activité économique.

Pour faire bref, une suspension de plusieurs années à l'encontre d'un sportif a des conséquences économiques indirectes sur l'activité d'un sportif en cause pour le dopage.

Dans ce cas, la réglementation antidopage entre dans le champ d'application du droit communautaire de la concurrence.

On est en plein délire, au secours Monsieur de Coubertin ! La réglementation européenne ne s'appuie donc que sur la concurrence économique, et pas sur la plus élémentaire des morales. On ignore donc que l'utilisation de produits dopants constitue une atteinte à la santé des personnes, c'est une pratique criminelle.

Alors sauf votre respect, comme on dit, que ces technocrates européens aillent au diable ! Il n'y a plus qu'à légaliser toutes les drogues, on trouvera bien d'autres motifs pour le faire, c'est délirant !

### 3 MOIS DE PRISON AVEC SURSIS 2 000 EUROS D'AMENDE

La 11<sup>ème</sup> chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris a condamné le président Henri SERRANDOUR à cette peine pour prise illégale d'intérêts.

Henri SERRANDOUR, sur les conseils de son avocat, a fait appel de la sentence, toutefois, silence total vis-à-vis du mouvement sportif, et tout particulièrement des CROS et des CDOS.

Sans vouloir préjuger du résultat de cet appel, si la condamnation était confirmée, la position d'Henri SERRANDOUR à la présidence du CNOSF ne serait pas tenable.

Bien sûr, il y aura place à une grande solidarité, à une petite réprobation, et à la réaction de quelques personnes qui visent la place. Quels que soient les cas de figure, il faudra bien que le président, qui a préfacé le Livre Blanc du Sport, en disant extrait « Le sport doit aussi faire face à ses déviances, parmi lesquelles dopage, violence et corruption ne sont pas des moindres », en tire des conclusions rapides.

## LA MEDAILLE D'OR DU CONCOURS D'ART

Le rapport avec le sport ? Très étroit, puisque celle-ci fut décernée au baron Pierre de Coubertin qui l'avait remportée, sous un pseudonyme lors des J.O de Stockholm de 1912.

Voici un extrait de « L'ode au Sport »

« O Sport, tu es l'honneur ! Les titres que tu confères n'ont point de valeur s'ils ont été acquis autrement que dans l'absolue loyauté et dans le désintéressement parfait. Celui qui est parvenu par quelques artifices inavouables à tromper ses camarades en subit la honte au fond de lui-même et redoute l'épithète infamante qui sera accolée à son nom si l'on découvre la supercherie dont il a profité »

Cette envolée lyrique peut faire sourire et c'est bien naturel, cent ans après ou presque, le fond reste ... mais qu'est ce qu'il en reste ? Pas grand-chose au fond. Notre société a évolué et cette ode semble bien désuète, pourtant si on enlève ces préceptes que resterait-il au sport ? Une confrontation spectaculaire sans doute, mais banale en soi, un spectacle grandiose à l'occasion des J.O, mais rien qu'un spectacle. Ce qui rend unique les J.O c'est que la confrontation est planétaire dans le respect des valeurs olympiques qui sont universelles.

## QUESTIONNAIRE CNDS 2006

Nous n'avons reçu que 32 réponses ce qui ne constitue pas un nombre suffisant pour en tirer beaucoup d'enseignements et nous permettre d'améliorer le dispositif.

On peut retenir quelques points, par exemple :

- Les actions proposées revêtent de plus en plus un caractère social qui s'éloignent de l'objet sportif de l'association. La concordance entre le projet du club et ceux proposés devient compliqué car les actions définies par le ministère changent d'année en année.
- Enfin les dotations ne correspondent pas toujours aux attentes et peuvent même déséquilibrer le budget d'une action déjà engagée.

En ce qui concerne les comités, nous répondrons aux remarques au cas par cas, il n'y en a que deux du reste qui nous reprochent une absence de concertation. A ce propos, nous savons que les délais qui nous étaient impartis cette année étaient trop courts ce qui explique quelques problèmes.

Nous n'avons pas l'habitude de « botter en touche » comme on dit et nous tiendrons compte des remarques afin de permettre à tous les comités de venir s'exprimer sur les dossiers des clubs de leur discipline l'année prochaine.

-----  
**Sources d'informations :** La Lettre de l'Économie et du Sport, le Parisien, le mensuel ASSOCIATIONS, le Figaro, l'Équipe, la Lettre d'Information de la revue Juridique et Économique du Sport ...

## SPORT FOLIE

